

Le Département des Landes a engagé depuis de nombreuses années des politiques sectorielles qui contribuent notamment à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de gaz polluants de l'atmosphère. Ces politiques sont notamment inscrites dans son Plan Climat-Air-Energie Territorial (landes.fr/climat-air-et-energie) qui a été adopté par l'Assemblée départementale en novembre 2014.

Depuis 2002, le Département est aussi membre de l'association Airaq, nouvellement nommée Atmo Nouvelle-Aquitaine.

**Informez-vous gratuitement
sur la qualité de l'air avec
Atmo Nouvelle-Aquitaine sur
atmo-nouvelleaquitaine.org**

Département des Landes
Direction de l'Environnement
23 rue Victor-Hugo
40025 Mont-de-Marsan cedex
Tél. : 05 58 05 40 40 poste 8702 (secrétariat)
Mél. : environnement@landes.fr

landes.fr

Les Landes, le Département

La Qualité de l'air

SUR LE DÉPARTEMENT DES LANDES



IMPRIM'VERT
© S. Zambon/Dpt40 - Conception-impression Dpt40 / 06/17



PEFC 10-31-3238 / Promouvoir la gestion durable de la forêt / pefc-france.org



Département
des Landes

Les Actions Environnementales

Atmo Nouvelle-Aquitaine c'est :

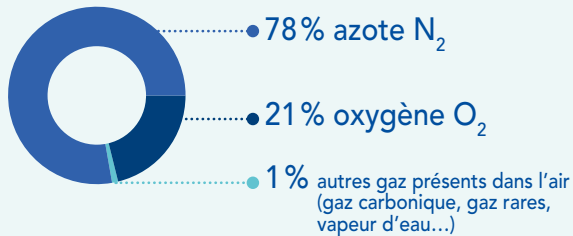
L'association régionale agréée par le ministère de l'Environnement pour assurer la surveillance de la qualité de l'air en Nouvelle-Aquitaine.

- Elle a pour mission de :
 - › Mesurer en continu les polluants réglementés ;
 - › Alerter les autorités et les citoyens en cas d'épisodes de pollution ;
 - › Anticiper les phénomènes de pollution grâce à des outils de prévision ;
 - › Informer et sensibiliser les citoyens.
- Dans les Landes, 3 stations fixes mesurent 24h/24 les niveaux des différents polluants réglementés installées sur :
 - › Dax pour la pollution urbaine (particules en suspension et fines, ozone, oxydes d'azote...);
 - › Tartas pour la pollution industrielle (dioxyde de soufre, particules en suspension);
 - › Mont-de-Marsan pour la pollution liée au trafic automobile (oxydes d'azote, particules en suspension et fines...).

L'Air

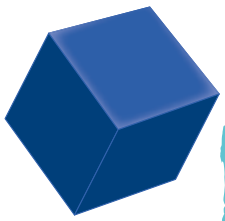
- Loi sur l'air – dite loi LAURE: « Chacun a le droit de respirer un air qui ne nuise pas à sa santé » Loi Laure – 30 décembre 1996

Composition de l'air



Chaque jour, nous respirons

15 000 litres d'air
= 15 m³ = le volume
d'un cube de 2,5 m
de côté



Des polluants, leurs impacts sur la santé



Particules en suspension (PM10 - PM2,5)

Transportent des polluants dans les poumons, attaquent les muqueuses nasales.

Ozone troposphérique (O₃)

Migraines, irritation oculaire, altération des fonctions pulmonaires, toux.

Les oxydes d'azote (NOx)

Irritations, diminution des défenses immunitaires et altération des fonctions pulmonaires.

Dioxyde de soufre (SO₂)

Altération des fonctions pulmonaires.

Le monoxyde de carbone (CO)

Anoxies, troubles cardio-vasculaires, migraines, vertiges, troubles de la vision.

Plomb (Pb)

Intoxications, anémies, troubles de la croissance, insuffisances rénales.

La pollution atmosphérique a aussi des impacts négatifs sur les végétaux (nécroses), les matériaux (formation de croûtes noires), la couche d'ozone (trou), ou encore l'effet de serre (réchauffement du climat).

En cas de pics de pollution, je réagis

Les 5 bons réflexes

- 1- Informez-vous :** Atmo Nouvelle-Aquitaine vous informe gratuitement sur atmo-nouvelleaquitaine.org ;
- 2- Évitez de pratiquer une activité physique intense ;** un sportif respire de 5 à 15 fois plus d'air qu'au repos ;
- 3- Limitez le contact avec d'autres irritants** comme le tabac, les solvants (vernie, colle, produits ménagers), les peintures, les insecticides ;
- 4- Respectez toujours votre traitement médical,** ou veillez à ce qu'il soit bien suivi, par les enfants en particulier ;
- 5- Limitez l'usage de la voiture et de vos appareils de chauffage/climatisation.**

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les masques et les foulards retiennent les plus grosses particules mais ne nous protègent pas des effets nocifs des particules fines et des gaz.

Et au quotidien, j'agis

Les 5 bons gestes

- 1- Privilégiez les transports les moins polluants :** marche, vélo, transport en commun et covoiturage
- 2- Coupez le moteur de votre voiture lorsque vous vous arrêtez,** même quelques instants
- 3- Adoptez une conduite souple et limitez votre vitesse.** Une conduite agressive entraîne une surconsommation de 30 à 40 %
- 4- Choisissez un système de chauffage permanent.** Par exemple, pour le chauffage au bois, optez pour un matériel labellisé « Flamme Verte »
- 5- Ne brûlez pas vos déchets verts,** c'est interdit ! Brûler 50 kg de déchets verts émet autant de poussières que 18 000 km parcourus avec une voiture essence récente

LE SAVIEZ-VOUS ?

Être dans une voiture ne nous protège pas de la pollution. L'automobiliste est soumis à des concentrations de polluants plus élevées que les piétons et les cyclistes.